



CHARRIER INDUSTRY

Solutions pour le monde du bois, du vin et des spiritueux en Nouvelle Aquitaine

BORDEAUX DEPUIS 1886

32, rue Léo Saignat 33000 Bordeaux - Tête Noire 16320 Ronsenac - 05 56 699 699 - admin@charrierindustry.com
www.charriergravure.fr - www.boutiquedumarquage.fr - www.charrierindustry.fr

Nos conditions générales de vente complètent les usages professionnels et les textes commerciaux en vigueur.

1 - Acceptation des commandes. Les offres sont faites sans engagement, la commande n'est considérée comme ferme qu'après acceptation écrite du vendeur. Toutes modifications postérieures au devis ou à l'établissement de la confirmation de commande sont facturées en sus. L'acceptation de nos propositions emporte accord sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui régiront seules nos prestations à l'exclusion expresse des conditions générales d'achat de notre client, ou de tout document émanant de lui, les stipulations y figurant se trouvant annulées de plein droit sans formalités. Toute commande sollicitée par un client nouveau doit être accompagnée du versement d'un acompte minimum de 50 % TTC du montant du devis. Il peut être demandé un paiement intégral à la commande. Pour les ventes via internet le délai de rétractation n'est pas applicable compte tenu du haut degré de personnalisation de nos produits.

2 - Livraison. La livraison est réputée effectuée en nos établissements (EXW). Les délais de livraison indiqués dans notre confirmation de commande n'ont qu'un caractère purement indicatif ; des retards éventuels ne peuvent donner lieu à annulation de commande ou à dommages et intérêts, et nous sommes libérés de notre obligation de livraison pour tous cas fortuits ou en cas de force majeure.

3 - Transport. Les supports voyagent aux risques et périls du destinataire, quelques soient les modalités de transport, franco ou port dû. Il appartient à l'acheteur de faire les réserves nécessaires et d'exercer tous recours éventuels contre les transporteurs.

4 - Bon-à-tirer (dénommé également bon-à-graver: BAG). On entend par "bon-à-tirer" ou "bon-à-graver" l'accord donné par écrit par l'acheteur au vendeur avant exécution, sur le produit ou la prestation commandés (films, plans, plaques, marques etc.), quelles que soient les techniques employées. L'acheteur s'oblige à remettre daté et signé sans délai, le bon-à-tirer qui lui est présenté par le vendeur à un stade quelconque de la prestation. L'acheteur doit préciser, en outre, s'il entend que le bon-à-tirer et l'épreuve lui soient soumis. Aucune contestation n'est recevable si le bon-à-tirer n'a pas été sollicité par l'acheteur. L'exécution conforme au bon-à-tirer dégage la responsabilité du vendeur du chef d'erreur ou d'omission. Il en va de même du défaut de retour du bon-à-tirer.

5 - Les négatifs photographiques/d'usinages, les supports numériques. Les négatifs photographiques/d'usinages restent, sauf convention spéciale, la propriété du graveur. Les supports électroniques de traitement, comme tous les éléments de fabrication, restent la propriété de Charrier Gravure.

6 - Responsabilité. En aucun cas notre responsabilité ne peut entraîner à notre charge une obligation allant au-delà du remplacement pur et simple du produit départ atelier ou de l'établissement d'un avoir représentant la valeur de la prestation émanant d'un de nos établissements et reconnu non conforme, tout autre indemnité étant exclue d'accord entre les parties. Si le service ou/et son support ou le produit livré n'est pas conforme aux spécifications indiquées dans le bon-à-tirer ou à défaut la confirmation de commande, l'acheteur doit sous peine de déchéance, formuler sa réclamation dans les quarante-huit heures de la livraison.

7 - Facturation - Paiement. Les travaux et produits sont facturés conformément aux tarifs en vigueur au jour de leur exécution/livraison, majorés des taxes exigibles. Les travaux et produits pas chiffrables en application directe d'un tarif font l'objet de devis/offres préalables. Les paiements sont faits au siège de la société en euros et sont exigibles sauf convention contraire, selon les indications portées sur nos documents au moment de la livraison. A défaut, celle-ci devient immédiatement exigible. Nous nous réservons la faculté de demander un paiement comptant intégral à la commande. En cas de non-paiement aux échéances convenues, le solde sera immédiatement exigible, et le retard pourra entraîner l'annulation ou la suspension des commandes en cours. En outre, pour tout paiement effectué après l'échéance figurant sur la facture, lorsque le paiement intervient au-delà du délai de 5 jours, il sera facturé au client une pénalité de retard calculée à compter du premier jour suivant l'échéance, à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, sans mise en demeure préalable, et sans préjudice de notre droit d'exiger le paiement par voie contentieuse.

8 - Clause de réserve de propriété. Tous nos produits et services vendus le sont conformément à la loi du 12 mai 1980, le transfert de propriété de la chose vendue est subordonné au paiement intégral du prix à l'échéance par l'acheteur. Toutefois, les risques et la jouissance sont transférés dès la livraison.

9 - Propriété intellectuelle. Lorsque Charrier Gravure aura exécuté un travail ayant impliqué une activité créatrice de sa part, l'ensemble des documents (croquis, textes, maquettes, dessins, etc.) resteront sa propriété exclusive et ne pourront être utilisés sans son autorisation sauf à convenir d'une indemnité. Il en est de même des idées tirées directement de ces documents et produits. Tous nos clients sont présumés être en possession des droits de reproduction des documents qu'ils nous confient. En aucun cas nous ne pourrions être tenus responsables d'utilisation frauduleuse, y compris pour les images provenant de photothèque et quelle que soit leur utilisation (tirage, dupli, photomontage, polices de caractères, etc.). Nous reproduisons les modèles qui nous sont indiqués par nos clients. Il appartient donc à ceux-ci de s'assurer, par tous moyens appropriés que le modèle et la marque ne sont pas sous la dépendance d'une marque déposée ou d'un brevet en cours de validité susceptibles de leur être opposés. Dans le cas où, en conséquence, une contestation interviendrait ultérieurement entre un tiers et notre client quant à la marque ou au modèle utilisé, notamment en matière de contre-façon, notre responsabilité ne peut être engagée. Notre responsabilité est limitée au respect des indications qui nous sont fournies et à la conformité de notre fourniture aux spécifications de la commande qui nous est confiée. La passation d'une commande portant sur la reproduction d'un objet qui bénéficie de la protection des lois sur la propriété artistique implique, de la part du client, l'affirmation de l'existence d'un droit de reproduction graphique à son profit. Il doit, en conséquence, de plein droit garantir notre société contre toute contestation dont ce droit de reproduction pourrait être l'objet. Le design, conception, automatismes des produits appartiennent à Charrier Gravure. Le client peut les utiliser pour sa communication avec l'accord écrit et préalable de Charrier Gravure.

10 - Compétence juridique. Charrier Gravure fait éllection d'attribution de juridiction au siège du Tribunal de son siège social.